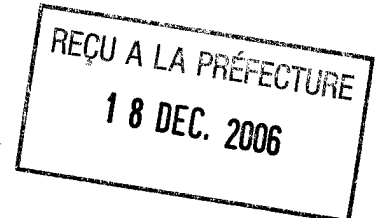


Service instructeur
TRANSPORTS SCOLAIRES

8^{ème} Commission - N° 2007/I - 8e/04

Service consulté



TRANSPORTS SCOLAIRES
BUDGET PRIMITIF 2007

Résumé : Le rapport présente nos interventions en faveur des transports scolaires, les inscriptions budgétaires pour le Budget Primitif 2007 et les principales actions programmées pour l'année à venir.

1. Rappel de nos interventions pour les transports scolaires du Haut-Rhin

• Les transports routiers départementaux

Le Département a une compétence propre pour l'organisation des services réguliers routiers interurbains qui comportent dans le Haut-Rhin 46 lignes régulières et 400 circuits spéciaux de transports scolaires.

Les lignes régulières sont organisées directement par le Département. Des marchés publics sont passés à cette fin avec les entreprises exploitantes. Les lignes sont des services ouverts au public mais leur clientèle est scolaire à 75 %. Elles ont pour vocation de raccorder les zones rurales aux centres urbains.

L'organisation des services spéciaux de transport scolaire est déléguée localement à des établissements publics intercommunaux.

Sur ces divers services réguliers et scolaires, le Haut-Rhin assure la gratuité jusqu'à 16 ans et un taux de subvention de 65 % de 16 ans au bac. Il n'y a plus d'aide au-delà du bac.

• Les abonnements SNCF

Le Département subventionne les abonnements scolaires souscrits par les élèves sur les lignes TER-SNCF au même taux que sur les lignes départementales (gratuité jusqu'à 16 ans).

• Les transports urbains

L'organisation des transports urbains relève d'une compétence particulière exercée dans le Haut-Rhin par le SITRAM (périmètre de la CAMSA), la Communauté d'Agglomération de Colmar, le Syndicat Intercommunal pour les transports des environs de Colmar (SITREC) et la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Les transports scolaires ne sont pas gratuits sur les réseaux urbains. Le Département verse une subvention forfaitaire annuelle aux autorités organisatrices de transports urbains. Grâce à cette subvention, les élèves peuvent souscrire un abonnement scolaire libre circulation à tarif réduit.

Les dix dernières années ont été marquées dans le Haut-Rhin, comme au plan national, par un mouvement d'extension des périmètres de transports urbains. Les extensions ont notamment pour conséquence la création de « sections urbaines » sur nos lignes départementales. Des conventions à signer avec les autorités urbaines vous sont régulièrement soumises sur ce sujet.

Ce mouvement d'extension pouvait à terme remettre en cause le principe de gratuité, en intégrant dans les réseaux urbains des zones rurales ou périurbaines auparavant bénéficiaires de la gratuité du transport scolaire.

Le souci de maintenir cette gratuité a conduit le Département à négocier avec les autorités urbaines des dispositions tarifaires spécifiques en cas d'extension du périmètre urbain (maintien d'un aller-retour gratuit pour les élèves de moins de 16 ans).

- Financement du transport des élèves handicapés

La prise en charge des frais de transports individuels adaptés pour les élèves handicapés est une dépense obligatoire pour le Département. Le mode le plus couramment utilisé est le taxi. Le droit au transport fait l'objet d'une reconnaissance préalable par la Maison du Handicap (anciennement CDES).

Il s'agit d'un poste de dépense qui connaît une forte croissance du fait de l'élargissement de la notion de handicap.

- Indemnités familiales de transport

Ce sont les aides directes accordées aux familles, sur justificatifs lorsque le trajet domicile-école n'est pas couvert par un transport public conventionné avec le Département. Cette rubrique comprend 360 dossiers d'élèves internes scolarisés hors du Haut-Rhin pour des filières professionnelles spécialisées.

Quelques éléments chiffrés :

- Dépenses mandatées année civile

| | 2004 | 2005 |
|--|------------------------|------------------------|
| Lignes régulières routières | 9 776 790,84 € | 9 596 368,93 € |
| Services spéciaux et regroupements scolaires | 7 010 547,85 € | 9 232 852,18 € |
| Participation aux transports urbains | 1 452 618,10 € | 1 993 655,33 € |
| Elèves handicapés | 833 605,78 € | 1 166 114,42 € |
| Abonnements SNCF | 896 484,79 € | 238 167,10 € |
| Aides individuelles | 279 337,67 € | 313 177,85 € |
| Divers | 17 620,01 € | 8 298 53 € |
| TOTAL | 20 267 005,04 € | 22 548 634,69 € |

- Effectifs transportés (hors réseaux urbains)

| | 2004/2005 | 2005/2006 |
|--|------------------|------------------|
| Lignes régulières routières | 9 946 | 10 004 |
| Services spéciaux (lycées et collèges) | 15 926 | 15 862 |
| Regroupements scolaires intercommunaux | 4 133 | 4 103 |
| Elèves handicapés | 124 | 205 |
| Abonnements SNCF | 3 098 | 3 317 |
| Aides individuelles | 598 | 665 |
| TOTAL | 33 825 | 34 156 |

2. Budget primitif 2007

A. Le programme des actions pour 2007

- Transports départementaux

Cinquante lots de transports réguliers et scolaires seront renouvelables par marché public pour la rentrée de septembre 2007. Les principaux secteurs concernés sont les arrondissements de Guebwiller et Thann.

Un marché est actuellement en cours pour la création d'une navette routière Mulhouse-EuroAirport (EAP). Cette opération est effectuée à la demande de l'EuroAirport et de la CAMSA. Conformément à la délibération de la Commission permanente du 2 juin 2006, ces deux établissements seront consultés au vu des résultats du marché pour un partage à trois des dépenses publiques (Département/EAP/CAMSA). Ce partenariat est une condition préalable à la création de la navette.

La Région Alsace préconise pour sa part une navette EuroAirport-gare de Saint-Louis.

- Communication

Un marché public sera engagé en 2007 pour une assistance à l'élaboration et au suivi des documents de communication pour les lignes régulières du Haut-Rhin (fiches horaires et plan de réseau). Un crédit de 60 000 euros est inscrit à cette fin sur l'enveloppe 78 540.

- Etude pour l'accessibilité des transports publics aux personnes handicapés

La loi du 11 février 2005 prescrit la réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité des transports publics aux personnes à mobilité réduite. Le schéma doit conduire dans un délai maximum de 10 ans à une adaptation du réseau des transports départementaux.

Il nous est proposé de confier ce projet à un cabinet d'étude spécialisé dans les transports avec pour objectifs :

- d'évaluer le coût et les contraintes techniques d'une adaptation du réseau des lignes régulières départementales (autocars et points d'arrêt)
- d'étudier les éventuelles solutions de substitution permises par la loi
- de préconiser la solution la plus rationnelle et d'élaborer le schéma directeur d'accessibilité

Un crédit de 35 000 euros est prévu à cette fin sur l'enveloppe 78 540.

- Intégration tarifaire avec le réseau urbain de Mulhouse

Le Département et le SITRAM se sont engagés dans un programme de coordination entre les lignes régulières départementales et le réseau Soléa.

Ce programme comporte deux principaux volets :

- modification des itinéraires des lignes interurbaines avec rabattement sur les terminus des lignes TRAM
- titre de transport unique permettant une correspondance sur le réseau urbain sans coût supplémentaire pour l'usager

Il devra être achevé en 2007 et donnera lieu à la signature d'une convention avec le SITRAM.

- Fourniture et pose de poteaux d'arrêt

Le Département a engagé un marché global pour la signalétique du Conseil Général qui comporte un volet transport : pose d'un poteau d'identification sur les lignes régulières départementales.

Un crédit de 1 700 000 euros en AP et CP vous est proposé à cette fin, au vu des résultats du marché et du nombre prévisionnel de points à équiper.

- Renouvellement du matériel de billetterie

Le matériel de billetterie qui équipe les lignes régulières du Haut-Rhin a pour origine une opération d'achat groupé réalisée en 1990 dans le cadre d'un partenariat entre le Département et la chambre professionnelle des transporteurs.

Ce matériel est à présent périmé et il faut envisager son remplacement. La mise en place d'une tarification départementale sur l'ensemble des lignes depuis 2000 et les projets régionaux d'intégration tarifaire imposent le choix d'un matériel unique.

La solution envisagée est un marché public de fournitures avec mise à disposition du matériel moyennant une participation financière du transporteur. La maintenance serait à la charge de ce dernier.

Un crédit de 450 000 euros vous est proposé à cette fin pour 2007.

B. Les inscriptions budgétaires

a) Inscription en dépenses

- Dépenses de fonctionnement

| N° chap. | Nature | fonction | N° env. | Libellé enveloppe | BP 2006 | BP 2007 |
|--------------|--------|----------|---------|----------------------------------|------------------------|------------------------|
| 11 | 617 | 821 | 78540 | ETUDE ET RECHERCHE | | 95 000,00 € |
| 11 | 6231 | 81 | 19406 | ANNONCES ET INSERTIONS | 2 000,00 € | 5 000,00 € |
| 11 | 6238 | 81 | 77431 | ACQUISITION DE REGLETTES | | 0,00 € |
| 11 | 6238 | 81 | 86620 | PLAQUETTES CONSIGNES DE SECURITE | | 20 000,00 € |
| 11 | 6245 | 81 | 7 | FRAIS DE TRANSPORT | 23 400 000,00 € | 26 467 000,00 € |
| 11 | 6248 | 81 | 10601 | MISSION DE CONTROLE DES SERVICES | 15 715,00 € | 15 715,00 € |
| 11 | 6281 | 81 | 80504 | COTISATION GART | 14 000,00 € | 14 000,00 € |
| 67 | 6718 | 202 | 85963 | AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPER | | |
| 65 | 65734 | 81 | 8618 | SCHEMA TRANSPORTS COLLECTIFS | 82 600,00 € | 95 000,00 € |
| 65 | 6574 | 81 | 81624 | URTA : FORMATION -SECURITE | | 6 500,00 € |
| 65 | 65732 | 821 | 5936 | ETUDE REGIONALE D'INTEGRATION | 22 930,00 € | 92 205,00 € |
| TOTAL | | | | | 23 537 245,00 € | 26 810 420,00 € |

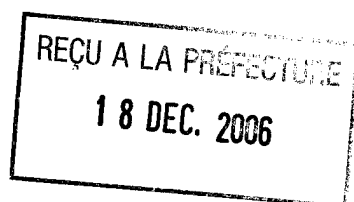
- Investissement en AP et CP

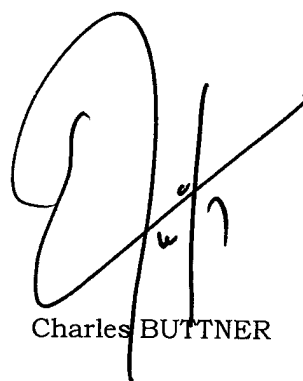
| | BP 2006 | BP 2007 |
|--|---------------|-----------------------|
| Equipement des cars en matériel et billetterie | 0,00 € | 450 000,00 € |
| Fourniture et pose des poteaux d'arrêt | 0,00 € | 1 700 000,00 € |
| TOTAL | 0,00 € | 2 150 000,00 € |

b) Inscription en recettes

| N° chap | Nature | fonction | N° env. | Libellé enveloppe | BP 2006 | BP 2007 |
|--------------|--------|----------|---------|--|---------------------|--------------------|
| 74 | 7474 | 81 | 18245 | PARTICIPATION SITRAM | 100 000,00 € | 100 000,00 € |
| 74 | 7474 | 81 | 18246 | COMMUNAUTE DE GUEBWILLER | 12 000,00 € | 12 000,00 € |
| 74 | 7474 | 81 | 66290 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE NOBLE | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| 74 | 7474 | 81 | 70055 | VILLE D'ENSISHEIM | 20 000,00 € | 20 000,00 € |
| 74 | 74788 | 81 | 8726 | DUPLICATA CARTES DE TRANSPORT | 3 000,00 € | 3 000,00 € |
| 74 | 74788 | 81 | 9923 | PARTICIPATION FAMILLES (35%) | 130 000,00 € | 130 000,00 € |
| 74 | 74788 | 81 | 69226 | SNCF Carte ALSA PLUS | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| 74 | 74788 | 81 | 69226 | Région Alsace (ligne Altkirch Saint-Louis) | 0,00 € | 16 900,00 € |
| 74 | 74788 | 81 | 69226 | Ville de Guebwiller - Transport scolaire de Guebwiller | 0,00 € | 7 200,00 € |
| 74 | 74788 | 81 | 69226 | EuroAirport participation navette EuroAirport | 0,00 € | 20 000,00 € |
| 74 | 74788 | 81 | 69226 | CAMSA participation navette EuroAirport | 0,00 € | 20 000,00 € |
| TOTAL | | | | | 272 000,00 € | 336 100,00€ |

Je vous prie de bien en délibérer.




Charles BUTTNER